

Gap, le 24 février 2014

Le Président

**Madame la Directrice Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement de la région Provence, Alpes, Côte
d'Azur**

Service Energie, Construction, Air et Barrage
16 rue Antoine Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE Cedex 3

Nos ref. : MB/FB

Vos références : KB / D-0029-2014-SEL

**OBJET : Rénovation du Réseau de Transport Electrique de la Haute-Durance – Projet P1 /modification de la ligne
aérienne 63000 volts Embrun – Mont-Dauphin**

Madame la Directrice Régionale,

J'accuse réception du courrier de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, daté du 30 janvier 2014. Ce courrier sollicite l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes dans le cadre de la consultation relative au projet P1 de rénovation du Réseau de Transport d'Electricité de la Haute-Durance, sur la modification de la ligne aérienne à 63 000 volts entre Embrun et Mont-Dauphin.

A la lecture des documents joints, qui présentent le projet d'ouvrage relatif à modification et à la construction de la liaison aérosouterraine à 63 000 volts, entre Embrun et Mont-Dauphin et considérant que ce projet :

- prend toutes les précautions nécessaires afin de protéger la qualité environnementale exceptionnelle de la vallée de la Haute-Durance
- répond aux exigences et aux contraintes générées par une économie touristique dynamique, été comme hiver,
- participe à la rénovation d'une ligne devenue trop vétuste pour assurer, à l'horizon 2020, la régularité de l'approvisionnement en électricité,
- générera des retombées économiques importantes en termes d'investissement et d'emplois,

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes émet un avis favorable au projet d'ouvrage P1 du programme de rénovation du réseau de transport d'électricité de la Haute-Durance, entre Embrun et Mont-Dauphin

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Régionale, l'expression de ma considération distinguée.


Maurice BRUN